



Arnaque allo118.com que faire?

Par **valenti**, le **07/04/2009** à **14:34**

Bonjour, rnmoi aussi j'ai signé le fameux fax d'allo118.com le mois dernier, et ce matin un soi disant avocat me téléphone en me disant q'il y avait une procédure judiciaire à mon nom et que pour la stopper je devais faire un virement de 20400 euros dans la journée sinon il y aurait des poursuites judiciaires, compte bancaire bloqué.. aussitot mon mari est allé prendre conseil auprès de la gendarmerie, et les gendarmes lui ont dit de surtout pas envoyer l'argent, de faire une lettre de rétractation, puisque le délai de 14 jours n'était pas passé, mais comme je n'ai aucune adresse à qui l'envoyer, je me suis connecté pour chercher une adresse et là j'ai lu toutes les arnaques de ce site. Aussi je viens à mon tour vous demander conseil de ma marche à suivre ?

Par **jeetendra**, le **07/04/2009** à **16:09**

Vous avez été victime d'une arnaque par Internet ! Réagissez Vous avez été victime d'une tentative d'escroquerie ou d'une arnaque par e-mail ou par Internet ? Signalez-le, voire portez plainte ! Vous contribuerez à la lutte contre la criminalité informatique. rnrnSignaler un contenu ou un comportement suspect rnSi vous n'avez pas subi de préjudice, vous pouvez signaler tout comportement ou contenu suspect auprès de la plateforme de signalement du gouvernement français Internet-signalement.gouv.fr. Un numéro de téléphone, 0811 02 02 17, est également à votre disposition. rnrnporter plainte rnrnPortez plainte uniquement si vous avez perdu de l'argent. Rien ne sert de porter plainte pour un simple courriel frauduleux auquel vous n'avez pas donné suite : vous ne feriez qu'embouteiller les services de police judiciaire. Notez cependant que les chances de récupérer la somme qu'on vous a volée sont minces. rnrnAuprès de qui porter plainte ? rnrnEn France, vous devez obligatoirement porter plainte dans la région où se situe votre ordinateur. rnrn•Si vous habitez Paris ou la région Parisienne,

le plus efficace est d'aller déposer votre plainte au BEFTI, la Brigade d'Enquêtes sur les Fraudes aux Technologies de l'Information. rnB.E.F.T.I. rn163 avenue d'Italie rn75 013 Paris rnTél. : 01 40 79 67 50 rn•Si vous habitez en région, vous pouvez porter plainte auprès du Service Régional de Police Judiciaire de votre ville, de la Police Nationale ou de la Gendarmerie Nationale. Demandez à parler à un Enquêteur spécialisé criminalité informatique (ECSI), s'il existe. rn•Pour obtenir de l'information et savoir à qui vous adresser, vous pouvez contacter l'OCLCTIC, l'Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication. rnO.C.L.T.I.C rn101 rue des Trois Fontanot rn92 000 Nanterre rnTél. : 01 49 27 49 27 rnTémoignez ! rnSi vous avez été victime d'une arnaque par e-mail, n'hésitez pas à nous écrire , pour nous signaler vos problèmes et raconter vos démarches. Votre témoignage aidera à informer les autres internautes. Nous ne pourrons en revanche vous assister dans vos démarches. rnPour tout autre type d'arnaque, vous pouvez vous rendre sur le site LesArnaques.com où vous trouverez des informations et un forum sur lequel vous pourrez exposer votre problème.